

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2011

Le vingt et un Mars deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Valérie INGLIN Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Loïc RANCHERE, Mme Odile BOSSERT, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD, Mme Marie-Claire RAGOT et M. Arthur JONES.

**ETAIENT ABSENTS:** Mme Martine GENDRAUX et M. Philippe FAUCON, qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Guillaume GENDRAUX et M. Fabrice MICHELET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire souhaite au nom de l'assemblée un prompt rétablissement à Monsieur Philippe Faucon hospitalisé.

Après adoption du compte rendu de la séance du 14 Février 2011, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian GRIPPON qui souhaite réagir quant à l'heure tardive des fins de séances. Il avoue et pense ne pas être le seul, que sa concentration est diminuée après minuit. Il ne serait pas hostile à ce qu'il y ait plus de réunions mais moins longues. Monsieur le Maire est sensible à cette remarque partagée par d'autres élus. Néanmoins, il s'interroge quant aux solutions à apporter car le nombre de réunions y compris hors conseil municipal est déjà important. Il ajoute qu'il ne voudrait surtout pas que le débat soit élué.

Après discussion et validation de chacun, il est décidé de débiter les réunions à 20 heures. Monsieur le Maire insiste sur le fait que la lecture préalable des notes de présentation de chacun des points à l'ordre du jour transmis avec la convocation, permettra également de ne pas reprendre tout le contexte des dossiers, tout en ne négligeant pas les explications nécessaires pour une bonne compréhension par le public.

Puis après adoption de l'additif à l'ordre du jour concernant deux points, « demandes de subventions et « accès PMR au château de Javarzay », le Conseil Municipal délibère comme suit :

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » indique que la commission réunie le 14 mars, a examiné 11 demandes dont 1 seule répondait aux principes d'attribution. Ainsi sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, décide d'accorder une aide de 2 000 € au Tennis de Table Chef-Boutonnais pour l'organisation du 9<sup>ème</sup> Tournoi International les 27 et 28 mai 2011.

## COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Les documents budgétaires ont été transmis avec la convocation et distribué au public présent. Monsieur le Maire propose donc de commenter brièvement la synthèse qui avait été rédigée et validée par la commission « Finances et Marchés Publics »

### BUDGET « COMMERCE RESIDENCE GONTIER »

Il est rappelé que le montant du loyer versé par Monsieur et Madame DUCROS correspond au montant des échéances honorées par la collectivité pour la partie BAR PMU de la Résidence Gontier Place Cail. Ce loyer est alors réparti comptablement, entre le fonctionnement où sont affectés les remboursements des intérêts et en investissement où sont affectés les remboursements de capital.

SECTION DE FONCTIONNEMENT: Equilibre entre les dépenses et les recettes : **1 209.10 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT: Equilibre entre les dépenses et les recettes : **9 338.18 €**

Compte administratif et Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité.

Il conviendra de réfléchir à l'établissement d'un règlement de co-propriété pour provisionner de futurs travaux sur l'ensemble de la résidence.

## BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS »

	Recettes	Dépenses	Résultat 2010	résultat reporté	Résultat
<b>FCT</b>	<b>11 200,00 €</b>	<b>338 819,90 €</b>	<b>-327 619,90 €</b>		<b>-327 619,90 €</b>
<b>INV</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-106 137,65 €</b>	<b>-106 137,65 €</b>
		résultats cumulés	-327 619,90 €	-106 137,65 €	433 757,55 €

Il est précisé que les dépenses concernant les travaux ou la maîtrise d'œuvre, génèrent des écritures d'ordre du fait de la nature de ce budget (lotissement).

Pour répondre à Monsieur Grippon, Monsieur le Maire indique que 7 actes de transaction sont signés ou en cours de signature. Certains dossiers de permis de construire sont déjà acceptés d'autres en cours d'instruction.

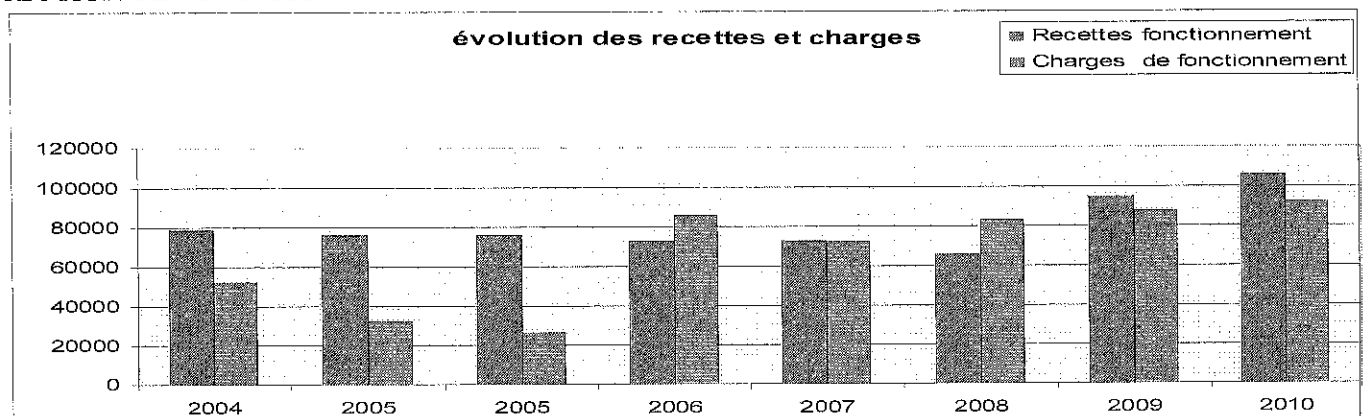
Monsieur le Maire regrette l'arrêt du Pass Foncier. Une communication quant aux avantages financiers du nouveau prêt à taux 0 va être faite.

Le Compte administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité

## BUDGET « SERVICE DES EAUX »

Monsieur le Maire commente les tableaux suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



### SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est précisé que les travaux d'eau de l'avenue (évalués à 50 000 €) n'ont pas encore été mandatés. Néanmoins, le prêt de 36 000 €, contracté dès 2010 du fait des conditions bancaires très favorables à ce moment là, a été encaissé ce qui explique le résultat de l'exercice (+ 57 443,59 €).

Les extensions de réseaux, Rue du chemin vert et Rue de la garenne guidée ont été autofinancés.

	Recettes	Dépenses	résultat 2010	EXC 2009	RESULTAT
<b>FCT</b>	<b>105 805,70 €</b>	<b>91 967,83 €</b>	<b>13 840,87 €</b>	<b>34 284,58 €</b>	<b>48 125,45 €</b>
<b>INV</b>	<b>90 192,80 €</b>	<b>36 250,62 €</b>	<b>53 942,18 €</b>	<b>3 501,51 €</b>	<b>57 443,69 €</b>
		résultats cumulés	67 783,05 €	37 786,09 €	105 569,14 €

Le Compte administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité.

## BUDGET « LOTISSEMENT DE LA GARE »

Monsieur le Maire rappelle que suite à la peinture des ouvertures des logements communaux réalisée par la SARL Fleury en 2009, le remplacement des VMC programmé en 2010 a été effectué.

Par ailleurs, comme prévu, une somme de 10 000 € a été transférée sur le budget principal pour effectuer des travaux sur les autres logements communaux (isolation des combles, Place Emile Thomas). Un transfert d'une partie de l'excédent (qui devient très satisfaisant) sera également envisagé au budget primitif 2011.

Les résultats sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2010	résultat reporté 2009	Résultat
FCT	77 491,36 €	31 353,89 €	46 137,47 €	21 480,44 €	67 617,91 €
INV	50 387 €	50 499,36 €	-112,36 €	-34 402,42 €	-34 514,78 €
		résultats cumulés	46025,11 €	-12 921,98 €	33 103,13 €

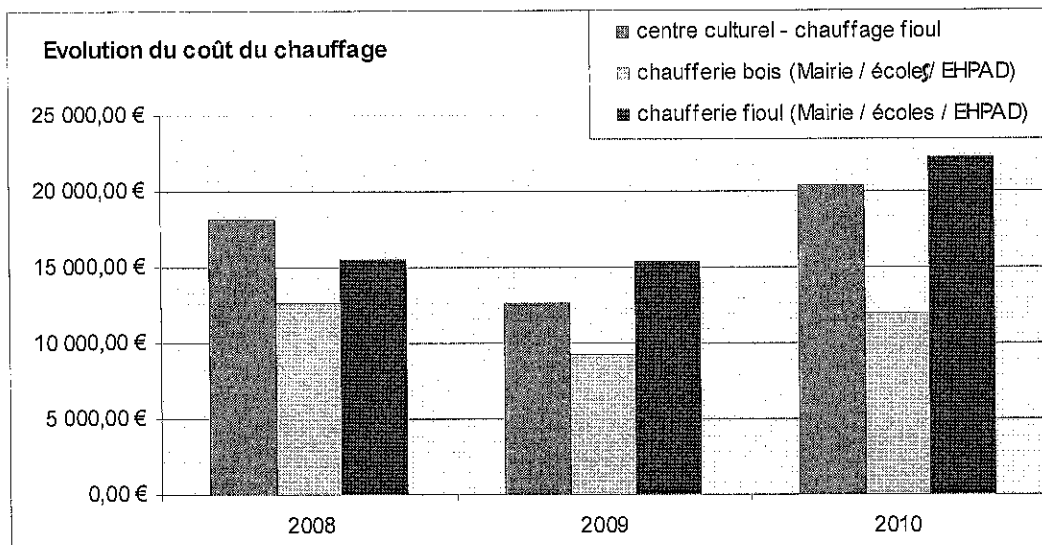
Le Compte administratif et le Compte de Gestion sont adoptés à l'unanimité

## BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire commente les divers tableaux de synthèse de la section de fonctionnement et répond aux questions

CO MP TE	DEPENSES	CA2009	BP2010	CA2010	CA2010 / BP2010	CA2010 / CA2009		
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	361 567,32 €	377 002,00 €	398 517,41 €	21 515,41 €	5,71%	36 950,09 €	10,22 %
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	166 500,67 €	172 900,00	182 088,58	9 188,58 €	5,31%	15 587,91 €	9,36%
61	SERVICES EXTERIEURS	129 251,89 €	136 330,00	155 701,33	19 371,33 €	14,21%	26 449,44 €	20,46 %
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 086,46 €	48 552,00	42 382,70	-6 169,30 €	-12,71%	297,24 €	0,71%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	23 729,30 €	19 220,00	18 344,80	-875,20 €	-4,55%	-5 384,50 €	-22,69 %
12	CHARGES DE PERSONNEL	721 824,78 €	740 000,00	730 975,31	-9 024,69 €	-1,22%	9 150,53 €	1,27%
14	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00 €	0,00	310,00	310,00 €		310,00 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	260 385,03 €	256 103,00	246 646,52	-9 456,48 €	-3,69%	-13 738,51 €	-5,28%
66	CHARGES FINANCIERES	44 995,41 €	48 000,00	40 768,92	-7 231,08 €	-15,06%	-4 226,49 €	-9,39%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	199,96 €	48 000,00	12,41	-47 987,59 €	-99,97%	-187,55 €	-93,79 %
	TOTAL	1 388 972,50 €	1 469 105,00 €	1 417 230,57 €	-51 874,43 €	-3,53%	28 258,07 €	2,03%
	TOTAL SANS CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 388 772,54 €	1 421 105,00 €	1 417 218,16 €	-3 886,84 €	-0,27%	28 445,62 €	,05%

Une réflexion est en cours en ce qui concerne la vétusté de la chaudière du centre culturel qui a consommé 31 300 litres de fioul, en 2010. Son rendement devient très moyen malgré une surveillance accrue. La consommation en fioul de la chaufferie bois/fuel est également en nette augmentation du fait de l'hiver assez long et rigoureux.



COM PTE	RECETTES	CA2009	BP2010	CA2010	CA2010 / BP2010		CA2010 / CA2009	
13	ATTENUATION DE CHARGES	8 888,03 €	0,00	10 029,04	10 029,04 €	#DIV/0!	1 141,01 €	12,84%
70	PRODUITS DES SERVICES	143 644,62 €	114 200,00	110 014,63	-4 185,37 €	-3,66%	-33 629,99 €	-23,41 %
73	IMPOTS ET TAXES	861 694,76 €	864 488,00	892 728,43	28 242,43 €	3,27%	31 033,67 €	3,60%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	711 603,27 €	709 239,00	750 930,45	41 691,45 €	5,88%	39 427,18 €	5,54%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	66 821,28 €	79 314,00	80 294,77	980,77 €	1,24%	13 473,49 €	20,16%
76	PRODUITS FINANCIERS	206,79 €	0,00	172,32	172,32 €	#DIV/0!	-34,47 €	-16,57 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 877,32	48 000,56	6 119,59	-41 880,97 €	-87,25 %	-51 557,73 €	-89,39 %
	<b>TOTAL</b>	<b>1 860 436,07 €</b>	<b>1 815 239,56 €</b>	<b>1 850 289,23 €</b>	<b>35 049,67 €</b>	<b>1,93%</b>	<b>-146,84 €</b>	<b>-0,01%</b>
	<b>TOTAL SANS RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 792 768,75 €</b>	<b>1 767 239,00 €</b>	<b>1 844 169,64 €</b>	<b>76 930,64 €</b>	<b>4,35%</b>	<b>51 410,89 €</b>	<b>2,87%</b>

Hors recettes exceptionnelles liées à des remboursements d'assurance, une régularisation de facture EDF erronée... les recettes sont en augmentation de 2.87 % par rapport à 2009.

Il est précisé que l'engagement de l'Etat dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle a été respecté.

	2007	2008	2009	BP 2010	CA 2010	différence CA2010/BP2010	évolution en %
Dotation forfaitaire	464 840,00 €	469 842,00 €	462 794,00 €	468 533,00 €	468 533,00 €	0,00 €	0,00%
DSR 1ère fraction	109 506,00 €	117 851,00 €	118 054,00 €	107 587,00 €	132 433,00 €	24 866,00 €	21,06%
dotation nationale de péréquation	48 917,00 €	43 522,00 €	33 415,00 €	24 868,00 €	39 417,00 €	14 551,00 €	43,55%
<b>total</b>	<b>623 263,00 €</b>	<b>631 215,00 €</b>	<b>614 263,00 €</b>	<b>600 966,00 €</b>	<b>640 383,00 €</b>	<b>39 417,00 €</b>	<b>6,42%</b>
exo TF (bâti et non bâti)	23 849,00 €	25 501,00 €	25 005,00 €	21 216,00 €	29 419,00 €	8 203,00 €	32,81%
exo TH	43 801,00 €	44 919,00 €	40 453,00 €	43 710,00 €	21 216,00 €	-22 494,00 €	-55,61%
exo TP	38 859,00 €	40 736,00 €	23 922,00 €	37 147,00 €	43 710,00 €	6 563,00 €	27,43%
<b>total exo</b>	<b>106 509,00 €</b>	<b>111 156,00 €</b>	<b>89 380,00 €</b>	<b>102 073,00 €</b>	<b>94 345,00 €</b>	<b>-7 728,00 €</b>	<b>-8,65%</b>
Total dotations et exo	729 772,00 €	742 371,00 €	703 643,00 €	703 039,00 €	734 728,00 €	31 689,00 €	4,50%
contributions directes	706 691,00 €	730 989,00 €	776 028,00 €	796 486,00 €	526 638,00 €		
compensation relais TP					280 995,00 €		
total impôts	706 691,00 €	730 989,00 €	776 028,00 €	796 486,00 €	807 633,00 €	11 147,00 €	1,40%
<b>total</b>	<b>1 436 463,00 €</b>	<b>1 473 360,00 €</b>	<b>1 499 525,00 €</b>	<b>1 499 525,00 €</b>	<b>1 542 361,00 €</b>	<b>42 836,00 €</b>	<b>2,86%</b>

Le résultat de la section d'investissement est le suivant :

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	BP2010	CA2010		BP2010	CA2010
Déficit 2009	101 477,19 €	101 477,19 €	virement prévisionnel	350 000,00 €	
Remboursement en capital des emprunts 2010	142 200,00 €	142 090,23 €	FCTVA	48 000,00 €	43 445,44 €
Restes à réaliser			TLE	4 000,00 €	7 920,00 €
Honoraires			dons		
subventions		4 000,00 €	excédents de fonctionnement	460 000,00 €	460 000,00 €
prestations intellectuelles	17 180,00 €	8 730,80 €	subventions	674 225,00 €	186 203,82 €
Travaux 2010	2 542 514,81 €	1 369 280,78 €	emprunts	1 267 147,00 €	901 298,00 €
			immobilisations incorporelles		39 639,91 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 803 372,00 €</b>	<b>1 625 579,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 803 372,00 €</b>	<b>1 638 507,17 €</b>

Excédent	12 928,17
----------	-----------

Monsieur le Maire précise que certaines opérations sont encore en cours et les mandatements des travaux et l'encaissement des aides s'échelonnent sur deux exercices 2010 – 2011.

En effet, les prêts des deux opérations Espace Voltonia 400 000 € et l'Aménagement de l'avenue centrale 500 000 € ont été contractés et encaissés en 2010 au moment où les conditions financières étaient très satisfaisantes. L'évolution des taux montre que la décision était opportune.

Par ailleurs, les aides n'ont pas été versées dans leur totalité car le versement de certaines d'entre elles est conditionné par l'établissement d'un état récapitulatif de l'opération qui ne peut être fait qu'en fin d'opération.

Il dresse le bilan global du compte administratif 2010 :

	Année 2010	Résultat 2009	total cumulé
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
recettes	1 850 289,23 €	122 004,44 €	1 972 293,67 €
dépenses	1 417 230,57 €		1 417 230,57 €
déficit			
excédent	433 058,66 €	122 004,44 €	555 063,10 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
recettes	1 638 507,17 €		1 638 507,17 €
dépenses	1 524 101,81 €		1 524 101,81 €
déficit		101 477,19 €	
excédent	114 405,36 €		12 928,17 €
<b>TOTAL CUMULE DES SECTIONS - RESULTAT GLOBAL</b>			<b>567 991,27 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2010 de la commune.

## REFECTION DU PONT SICARD

Monsieur Joël Proust adjoint demande à quitter la salle car une seule offre a été reçue et l'entreprise PM Constructions dont il fait partie, est annoncée comme soustraitant. Ainsi chacun pourra s'exprimer librement quant à la proposition. Monsieur le Maire approuve cette position.

Monsieur le Maire rappelle donc qu'une consultation a été menée, 3 entreprises se sont manifestées : 2 ont déclaré ne pas pouvoir assurer le chantier et la 3<sup>ème</sup>, MLTP, a présenté une offre.

Il était demandé aux entreprises de proposer des solutions techniques. L'entreprise MLTP envisage la suppression de l'IPN, la consolidation de l'ouvrage existant et une modification des murs pour un montant estimatif de 44 250 € TTC. L'analyse de l'offre a été faite par Monsieur Courtois de la DDT de Brioux. La réfection est envisagée par dalle porteuse en béton armé sur piédroits, ce qui semble une bonne technique de réhabilitation à moindre coût. Il n'y aurait pas de terrassements sur les voûtes donc pas de décompression de celles-ci, ni risque de chute de moellons dans la Boutonne. L'entreprise propose, par ailleurs, de mettre en valeur le lavoir en diminuant le mur et en rendant accessible l'escalier en pierres, existant.

Monsieur Michel Gornard pense qu'il serait opportun simultanément d'améliorer la sécurité des piétons sur ce pont.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- valide cette proposition pour un montant de 44 250 € sous réserve de la confirmation du bureau d'étude béton pour plan ferrailage et de la confirmation de la profondeur des « pieds » de la structure. Une provision de 10 000 € pour imprévus ou exigences particulières, sera inscrite au budget de cette opération. Le principe sera également présenté au service des Bâtiments de France et contact sera pris avec le SMBB et les services de la Police de l'Eau.

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aides au titre du FRIL et Proxima Pays.

### **COMPLEXE SPORTIF - REFECTION DU TERRAIN STABILISE**

Monsieur Joël PROUST explique qu'après diverses recherches de terre pour la réfection du terrain stabilisé, l'entreprise MLTP a proposé de déposer de la terre criblée (dont elle dispose) sur le sable actuel, qu'il conviendrait ensuite de mélanger sur place (ce qui serait envisagé en régie). Il n'est donc plus question ici de soustraire le sable avant la mise en place de terre. Le montant du devis est de 11 302.20 € TTC pour 900 m<sup>2</sup>. Il est précisé qu'un drain serait réalisé coté nord du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte cette solution bien sûr moins onéreuse que s'il avait fallu effectuer le transport de la terre depuis les divers sites où elle se trouve et la traiter sur place avant dépose,

-et valide donc le devis de MLTP pour un montant de 11 302.20 € TTC.

### **RECONSIDERATION A SA DEMANDE DE L'INDEMNITE D'ADJONT DE MADAME INGLIN**

Madame INGLIN souhaite apporter un complément d'information au mot dont elle avait demandé la lecture, lors de la précédente séance.

Présentation faite de sa situation actuelle qui ne lui permet plus d'être toujours aussi souvent présente (déménagement et activité professionnelle à Sauzé Vaussais – problème de santé qui lui impose de fréquents déplacements à l'hôpital), elle propose que son indemnité d'adjoints soit minorée.

Monsieur le Maire précise que l'investissement de chacun se fait en fonction des possibilités de chacun et que la santé doit passer avant tout, cependant c'est tout en son honneur que d'évoquer le sujet.

Après interventions de plusieurs élus qui soulignent que l'activité de la commission « Communication » est souvent liée à des échanges informatiques (articles à faire valider, échanges divers pour propositions d'insertion...) et ne nécessite pas toujours des réunions ou une présence physique, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 abstention

- décide de maintenir le montant de son indemnité qui est déjà la moitié de celle du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoint.

Cette distinction avait été faite pour tenir compte du fait que le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> adjoints se répartissent des permanences dans la semaine et viennent régulièrement signer les documents administratifs (ce que ne font pas les 3 autres adjoints)

### **REFLEXION SUR LOCATION DU GITE DE GROUPE**

Monsieur le Maire présente le contexte actuel de location du gîte de groupe de la ferme du château de Javarzay :

Actuellement, louer un lit au gîte de groupe de la ferme revient à 9 € par nuitée + taxe de séjour de 0.30 € le cas échéant. 36 lits sont disponibles (3 chambres de 6 lits + 1 chambre de 4 lits pour le gîte des arbres, de 22 lits et 2 chambres à 6 lits + 1 chambre à 2 lits pour le gîte des fleurs, de 14 lits). Un forfait existe lorsque la « salle de la ferme » est louée en même temps (120 € pour le gîte de 22 lits et 75 € pour celui de 14 lits).

De plus en plus souvent la collectivité est sollicitée pour des locations individuelles, pour une durée plus ou moins longue : 1 personne pour 2 mois, 2 personnes les jours de semaine, 1 personne pour quelques nuits occasionnellement...

L'objectif premier de ce gîte de groupe est de recevoir des groupes.

- Lors des locations de la ferme (mariage par exemple), il remplit parfaitement ce rôle.
- Qu'en est il des demandes individuelles? Concurrence non souhaitée ni souhaitable avec l'hôtellerie privée, coût d'une location individuelle (occupation des locaux, nettoyage des draps, temps passé par le personnel communal, promiscuité des occupants...).

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur les trois hypothèses suivantes :

- 1 - Maintenir le principe d'acceptation systématique des demandes de location (y compris individuelles) : 0 voix
- 2 - Augmenter le tarif pour les demandes isolées : 10 voix
- 3 - Ne pas louer en deçà d'un certain nombre d'occupants : 7 voix

Après discussion et propositions d'autres solutions, il est décidé par 13 voix (4 abstentions), de fixer le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 :

Nombre de lits loués simultanément	Prix par lit à la nuitée (hors taxe de séjour)
1	30 €
2	25 €
3	20 €
4	15 €
5 et au-delà	9 €

Ces locations individuelles se font en priorité dans le gîte des fleurs pour ne pas empêcher toute occupation simultanée dans la ferme et le gîte des arbres.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SIGIL POUR ETUDE DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) est l'organisme d'Etat porteur du projet et membre du comité de pilotage de cette étude de la surveillance de la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) exercée par les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE) ;

Considérant qu'il est souhaitable que, en raison de la nature du service, le SIEDS transmette les données, concernant les réseaux d'eau numériques de notre collectivité, à Verdi Ingénierie, jusqu'à la fin de l'étude de la surveillance de la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH) exercée par les Personnes Responsables de la Production et de la Distribution d'Eau (PRPDE), soit au plus tard jusqu'au mois de Septembre 2011,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le bureau d'étude Verdi Ingénierie à utiliser la totalité des informations concernant les réseaux numériques de la collectivité, dans le cadre de cette étude ;
- Autorise le SIEDS à transmettre ces mêmes données au bureau d'étude Verdi Ingénierie dans le cadre de cette étude,
- Confie au SIEDS la formalisation du partenariat avec Verdi Ingénierie.

## **AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE - 4<sup>ème</sup> TRONCON DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

La loi de Finances pour 2011 et notamment son article 179 a créé la DETR née de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement et de la Dotation Développement Rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte l'adaptation du dossier déposé au titre du 4<sup>ème</sup> tronçon de l'avenue pour formuler une demande d'une aide au titre de la DETR.

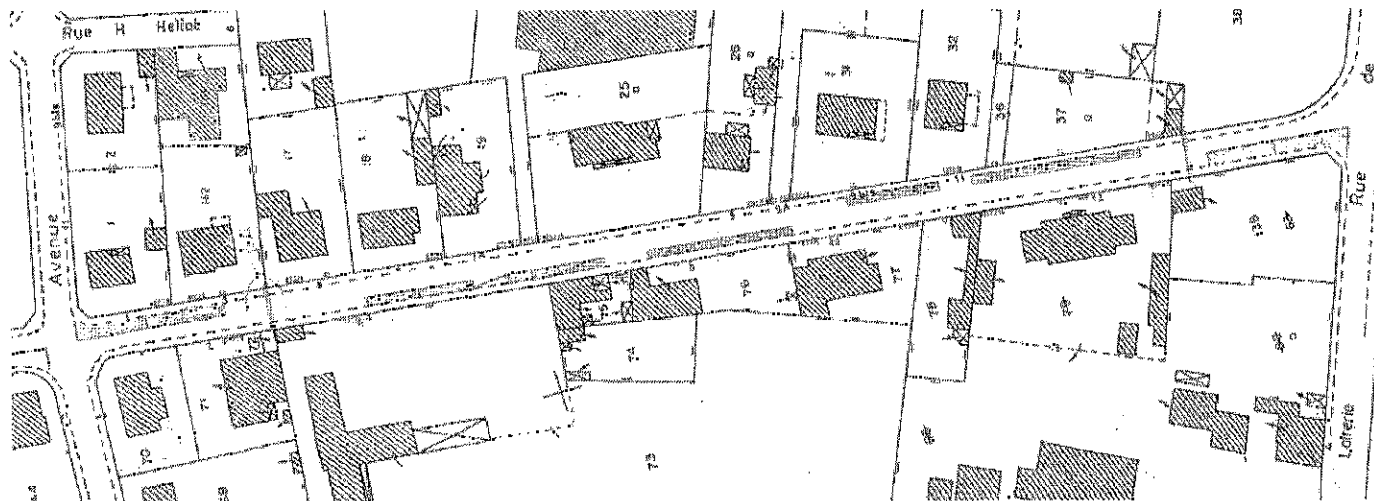
## ESSAI EN DOUBLE SENS AVENUE AUGUSTE GAUD Mai à Oct 2011

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait validé le principe de cet essai en double sens en février 2010. Les services du Conseil Général et de la DDT ont donc récemment été rencontrés pour sa concrétisation.

Cet essai, programmé du 15 mai au 15 octobre, donnera lieu à 1 voire 2 comptages pour apprécier le flux de véhicules sur ce tronçon. Un bilan sera fait avec le Conseil Municipal, le Conseil Général, la DDT et les riverains (y compris les parents des écoles qui le souhaitent) vers la fin du mois de septembre.

Le Conseil Général a travaillé sur le Schéma directionnel et de police (communiqué aux élus) et prendrait à sa charge le coût de la signalisation routière temporaire (5000 €) et le coût de la signalisation définitive (10 000 €).

Les services de la DDT ont travaillé sur les principes d'aménagement dont le plus approprié, est présenté aux élus. La discussion s'engage sur cette hypothèse d'aménagement et quelques suggestions sont formulées, notamment pour la sécurité aux abords de l'école privée.



## AMENAGEMENT DE L'AVENUE CENTRALE – TAPIS D'ENROBE DECLASSEMENT DES ROUTES

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé le 26 Juillet 2010, quant à un éventuel transfert de domanialité entre le département et la commune, suggéré par le Conseil Général au moment où la collectivité l'a sollicité pour la réalisation du tapis d'enrobé consécutif aux aménagements urbains sur la RD 740 de l'Eglise de Javarzay à la place de la Croix Perrine.

Le Conseil Général des Deux-Sèvres a formulé les nouvelles conditions de cet échange, issues des diverses négociations qui se sont poursuivies depuis.

Ainsi il est proposé que le déclassement des voiries départementales qui concerne « la Rue de l'Eglise », « l'avenue de l'hôtel de ville », « l'avenue Auguste Gaud », « la rue Elise Giroux », « la rue du Docteur Laffitte », et la « rue du Commerce » fasse l'objet d'un fonds de concours du Conseil Général, sur la base d'une évaluation de travaux de remise en état de 140 000 Euros. Cette somme pourrait être honorée sur deux exercices budgétaires 2010 et 2011.

Par ailleurs, les travaux de voirie en agglomération qui concernent « l'avenue des Fils Fouquaud » et « la rue Robert Béchade » et la « Route de Sauzé Vaussais » s'attacheraient à la programmation annuelle d'entretien du Département. La « rue de la Laiterie », qui devrait être intégrée en l'état, au domaine public départemental, fera elle aussi, l'objet, d'une inscription au titre du programme annuel d'entretien du réseau départemental.

Monsieur le Maire souligne qu'il a sollicité le concessionnaire « Véolia » et la Communauté de Communes du Cœur du Poitou pour déterminer les besoins d'intervention sur le réseau d'eau et d'assainissement des tronçons qui pourraient ainsi être intégrés dans le domaine communal.



Certains élus regrettent le fait que le Conseil Général ait décidé de ne pas inscrire les travaux de l'avenue dans son programme sans connaître les intentions de la commune qui doit, de ce fait, devenir maître d'ouvrage de la réalisation de ce tapis d'enrobé.

Cependant, considérant l'effort qui a été consenti (le fonds de concours a été majoré de 4 000 € par rapport à la 1<sup>ère</sup> proposition) et tenant compte du résultat de la consultation qui avait été menée pour les travaux de réfection de la voie de circulation de l'avenue, le Conseil Municipal par 16 voix pour (1 abstention)

- accepte la proposition du Conseil Général des Deux-Sèvres
- accepte le devis de l'entreprise CTP de Chauray pour la réalisation du tapis d'enrobé moyennant la somme de 57 239 € dont 50 000 € des 140 000 € du fond de concours total du Conseil Général y seront affectés.
- précise que le solde du fonds de concours sera affecté pour la réfection des autres tronçons transférés dans le domaine communal.

Monsieur le Maire remercie Jean-Claude Sillon Conseiller Général pour son intervention au titre de ce dossier.

### ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire en non valeur la somme de 775.31 euros correspondant à des loyers impayés pour lequel un procès verbal de carence a été établi.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR OPERATIONS DIVERSES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les demandes de subventions « Proxima Pays » et « Leader » pour les opérations dont les plans de financement sont les suivants :

#### REALISATION DE L'ARBORETUM SUR LE SITE DU CHATEAU

dépenses		recettes	
arbres	1 100,00 €	Proxima Pays (20%)	420,00 €
bois	500,00 €	LEADER (55%)	1 155,00 €
signalétique	500,00 €	autofinancement	416,67 €
		FCTVA	364,83 €
total HT	2 100,00 €		
TVA	256,50 €		
Total TTC	2 356,50 €		2 356,50 €

#### AMENAGEMENT DU MUSEE AU CHATEAU DE JAVARZAY

dépenses		recettes	
éclairage Salle des gardes	1 947,00 €	Proxima Pays	1 630,50 €
achat MP3	2 100,00 €	autofinancement	4 962,17 €
signalétique	2 475,00 €	FCTVA	1 207,64 €
total HT	6 522,00 €		
TVA	1 278,31 €		
Total TTC	7 800,31 €		7 800,31 €

Monsieur le Maire est mandaté pour déposer les dossiers

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, mandate l'Atelier du Trait pour l'établissement d'un dossier à présenter à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre de la mise en accessibilité du château de Javarzay, pour les Personnes à Mobilité Réduite. Le montant de la prestation de l'Atelier du Trait est de 960 € HT.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Vie Sociale – Solidarité »**

- précise que les deux jeunes ayant bénéficié du module « Permis de conduire » avec le partenariat financier du CCAS sous réserve qu'ils effectuent 70 heures pour le compte de la commune, seront présents dans les services communaux, du 28 mars 2011 au 11 avril 2011, pour honorer cet engagement.

### **Guillaume GENDRAUX Adjoint responsable de la Commission « Amélioration et Valorisation du Patrimoine »**

- indique que le montant actualisé et définitif de l'aménagement des abords de la mairie s'élève à 9 822 € (5 400 € pour la réalisation du béton désactivé - devis CTP et 4 422 € pour l'éclairage – devis Delaire). Une provision de 2 000 € est inscrite pour le fleurissement.  
- rappelle les diverses actions en cours : le concours photos sur le thème de l'eau (voir journal municipal et site internet pour le règlement qui peut également être demandé auprès du secrétariat), une demande de « papillons » dans le cadre de la charte « Terre Saine », un projet de labyrinthe fleuri sur la prairie du château, une réflexion en cours quant à la dénomination et la numérotation dans l'avenue centrale et rues adjacentes.

### **Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »**

- remercie les élus pour la distribution des journaux « Couleur à la Une ».

### **Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »**

- donne lecture des remerciements du Foyer Culturel pour l'aide financière et logistique de la collectivité dans le cadre de la « Biennale des Métiers d'Art ». Monsieur le Maire souligne la qualité des œuvres présentées pendant ces 3 jours.  
- indique que la commission travaille au programme de la Foire de Javarzay  
- annonce le programme d'animations pour les prochains mois (concerts, courses cyclistes..)

### **Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »**

- indique que la commission réunie récemment, travaille sur le plan annuel d'éclairage  
- dresse le bilan des travaux en cours. Monsieur Patrick Coirault souligne un problème d'écoulement d'eau sur la Place Emile Thomas. L'entreprise a été sollicitée et devrait régler le problème prochainement.

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 45 :**

Il annonce ainsi

- la naissance de Maël au foyer d'Elodie Brunaud « adjoint administratif » et de Philippe son ami, et adresse ses félicitations aux parents
- le départ à la retraite de Jean Maurice Banc à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011
- la date prévisionnelle de l'inauguration des travaux de l'avenue
- la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée le 18 avril 2011 à 20 heures

et regrette vivement que des vols répétés soient à déplorer dans les cimetières communaux. Il invite les victimes de ces vols à porter plainte. Les services de la gendarmerie ont été contactés à ce sujet.

A la demande de Madame Dominique Coirier interpellée par plusieurs riverains, Monsieur Joel Proust va vérifier que l'engagement qu'avait pris la commune de passer les fourreaux nécessaires à l'éclairage des « Hauts Jardins de la Boutonne » a été respecté pour permettre à Monsieur Flandrois propriétaire, de faire réaliser la connexion

Ainsi délibéré en Mairie de Chef-Boutonne le 21 Mars 2011.

Le Maire, Philippe Michelet

